

FORMULAIRE DE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AUX PARTICULIERS POUR L'ACQUISITION D'UN SYSTÈME D'ALARME



■ informations sur le bénéficiaire

Civilité : Madame Monsieur

Prénom :

Nom :

Adresse du logement concerné :

Locataire Propriétaire

Adresse mail :

N° de tél. fixe : et/ou portable

■ Attestation sur l'honneur

Je soussigné(e) :

Résidant :

Certifie sur l'honneur :

- L'exactitude des informations et des documents transmis dans le présent dossier de demande de subvention.
- Le logement précité demeure ma résidence principale et n'a aucunement été équipé antérieurement par ce type de matériel.
- Je reconnais avoir pris connaissance des informations contenues dans le règlement ci-joint.

Fait à Le

Signature du demandeur

Préambule

Dans le cadre de sa politique de prévention et de lutte contre les cambriolages, la municipalité met en place un dispositif d'aide financière destiné à encourager l'acquisition ou la location d'un système d'alarme ou de télé-vidéo-surveillance anti-intrusion.

Cette aide vise à offrir aux Rueillois un soutien concret pour renforcer la sécurité de leur domicile.

Article 1

Les bénéficiaires de la subvention doivent être propriétaires ou locataires d'une habitation utilisée à titre de résidence principale située à Rueil-Malmaison.

Article 2

L'habitation ne doit pas être équipée d'un système d'alarme anti-intrusion.

Article 3

L'aide concerne l'acquisition ou l'abonnement de systèmes d'alarme et de télé-vidéo-surveillance anti-intrusion respectant les normes et certifications françaises et européennes en vigueur, vendus et/ou installés par un professionnel agréé.

Article 4

L'aide financière correspond à 30 % du coût total TTC, dans la limite de 300€. Elle est accordée pour une première acquisition ou location d'un système d'alarme ou de télé-vidéo-surveillance anti-intrusion, mais pas pour le renouvellement d'un dispositif existant.

Article 5

L'aide sera versée en une seule fois par mandat administratif sur d'une facture acquittée et fourniture d'un relevé d'identité bancaire.

Documents à joindre à la demande de subvention

- Le formulaire de demande, dont l'attestation sur l'honneur, complété et signé.
- Le contrat et/ou, la ou les factures de location ou d'abonnement établis pour la 1ere année uniquement datant de moins de 6 mois d'un vendeur /loueur ou installateur agréé et **postérieure au 1er mars 2025**.
- Un justificatif de domicile datant de moins de 3 mois.
- Un relevé d'identité bancaire.
- La photocopie de la pièce d'identité.

À envoyer à l'adresse mail suivante: clspd@mairie-rueilmalmaison.fr

La Ville de Rueil-Malmaison traite vos données dans le cadre de votre demande d'aide financière pour l'acquisition d'un système conformément à votre accord. Ces informations sont à destination exclusive de la Ville de Rueil-Malmaison.

Leur durée de conservation est limitée jusqu'à l'accomplissement de la finalité de traitement qui vous a été explicité. Vous pouvez demander l'accès à vos données, leur effacement, leur rectification ou la limitation de leur traitement. Vous pouvez à tout moment retirer votre consentement. Pour exercer vos droits RGPD, vous pouvez contacter par courriel le CLSPD à l'adresse clspd@mairie-rueilmalmaison.fr.

Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits sur vos données personnelles ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL.